

Covid en Ehpad: Brigitte Bourguignon promet une compensation des surcoûts en 2021

Article 04/02/2021

La ministre déléguée chargée de l'autonomie l'a assuré auprès des fédérations du grand âge le 3 février: "l'engagement de l'Etat aux établissements du grand âge" s'agissant des surcoûts entraînés par la crise sanitaire "ne s'arrêtera évidemment pas au 31 décembre 2020". Sans évoquer pour l'heure la question des pertes de recettes sur l'hébergement ni les "trous dans la raquette" déplorés par certains sur 2020.

Dans la soirée du 3 février, lors de sa réunion hebdomadaire avec les fédérations du grand âge, Brigitte Bourguignon a apporté la réponse à [l'un des sujets majeurs d'inquiétude](#): "L'engagement de l'Etat aux établissements du grand âge ne s'arrêtera évidemment pas au 31 décembre 2020. Soyez convaincus que je veille particulièrement à ce que l'engagement financier de l'Etat aux établissements soit à la hauteur de leur dévouement pendant la crise sanitaire", a rapporté le cabinet de la ministre déléguée chargée de l'autonomie auprès de Gerontonews ce 4 février.

Brigitte Bourguignon a indiqué n'avoir "pas encore déterminé les modalités pour 2021 car la crise dure encore et la campagne de [la 3e instruction budgétaire](#) débute à peine", mais a assuré: "Nous sommes très attentifs notamment à la situation des Ehpad en grande difficulté financière, car je sais qu'il y en a".

Un véritable "soulagement" répondant à "une attente forte des gestionnaires", a commenté Clémence Lacour, responsable des relations institutionnelles au sein de la Fédération nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées (Fnaqpa), auprès de Gerontonews ce 4 février.

"Même si pour l'instant on ne connaît pas les modalités pour 2021, [la ministre] a quand même entrouvert la porte" pour cette année, a-t-elle ajouté.

En revanche, Brigitte Bourguignon a évoqué uniquement les "surcoûts" et n'a pas abordé la compensation des pertes de recettes sur l'hébergement, a précisé Clémence Lacour, rappelant que "les taux d'occupation des Ehpad sont toujours très bas" et que "cela pèse fort sur la trésorerie".

Quant à l'autre interrogation des fédérations concernant des "trous dans la raquette" en matière de financement entre les deux périodes d'urgence sanitaire en 2020, la ministre a annoncé aux fédérations qu'elle leur "écrivait une réponse" à ce sujet, sans plus de détail. Le suspense reste donc entier.

La représentante de la Fnaqpa s'est aussi inquiétée pour "les structures ne relevant pas de l'assurance maladie" comme "les services d'aide et de soin à domicile [Saad] et les résidences autonomie", "qui ont de graves difficultés, même si certains départements les aident".

[Protocole en Ehpad: "deux logiques qui s'entrechoquent"](#)

Brigitte Bourguignon a aussi évoqué le vaccin AstraZeneca [-qui n'est pas recommandé pour les plus de 65 ans-](#), en faveur des professionnels d'Ehpad. "Après, on n'a pas eu une annonce [selon laquelle] tous les professionnels seraient vaccinés" avec ce produit, mais "on dirait que cela va dans ce sens", a rapporté Clémence Lacour.

On rappelle que le ministre des solidarités et de la santé, Olivier Véran, a lui laissé entendre que ce vaccin pourrait être proposé de façon privilégiée aux soignants âgés de 50 ans ou moins.

Selon Clémence Lacour, Brigitte Bourguignon a aussi assuré le 3 février que "pour l'instant, [le protocole](#) [en vigueur] en Ehpad et USLD [unités de soins de longue durée] reste tel quel", sans "renforcement des mesures", la

ministre évoquant "un plateau" qui "ne justifie pas un recours à des mesures plus dures", et ce malgré la circulation des variants.

Ces variants justifient pour la ministre "le maintien d'un protocole de sécurité relativement resserré en établissement" mais elle a néanmoins assuré que les masques FFP2 n'étaient "pas obligatoires", selon le résumé de la représentante de la Fnaqpa.

Toutefois, "certains adhérents ont décidé de s'équiper" avec ces masques, a fait remarquer Clémence Lacour, faisant état d'une "double remontée sur le terrain: certains appellent de leurs vœux cet équipement, d'autres le craignent pour des questions de poids financier", notamment les structures ne relevant pas de l'assurance maladie.

Clémence Lacour a en tout cas relevé "deux logiques qui s'entrechoquent", entre d'un côté "la campagne de vaccination" qui peut permettre d'envisager un allègement du protocole, [ce qui est d'ailleurs en réflexion au ministère](#), et "le resserrement [des mesures] à cause de la circulation des variants. C'est un peu détonnant, même si c'est compréhensible".

La ministre a aussi annoncé "sans doute, d'ici mars, des tests salivaires qui pourraient faciliter grandement les campagnes de dépistage en Ehpad".

Clémence Lacour a rappelé que, pour l'heure, ces tests "sont déconseillés pour les personnes asymptomatiques", mais que cela devrait changer "à la fin du mois".

[Les Ehpad mis à contribution pour la campagne vaccinale des résidences autonomie](#)

Autre question posée lors de la réunion "depuis plusieurs semaines", la vaccination dans les résidences autonomie et résidences services seniors, [qui devaient être concernées à partir de "début février"](#).

Lors de la réunion du 28 janvier avec les fédérations, Brigitte Bourguignon a assuré qu'"une instruction interministérielle et un protocole-cadre allaient être envoyés avant la fin de la semaine aux préfets et aux directeurs généraux des ARS pour mettre en place [dans ces structures] l'organisation de la vaccination", a rapporté Clémence Lacour, indiquant n'avoir pas eu de nouvelle fraîche sur le sujet lors de la réunion du 3 février.

"Au départ, [ces structures] étaient considérées comme des Ehpad, puis on leur a dit en cours de route que finalement leurs résidents "étaient considérés comme à domicile et ne relevaient plus du protocole 'Ehpad', donc il n'y avait plus d'aide pour cette vaccination", s'est remémorée la représentante de la Fnaqpa.

Contacté par Gerontonews ce 4 février, le ministère a envoyé la fameuse instruction, qui organise effectivement la campagne vaccinale pour toutes les structures sociales et médico-sociales hors Ehpad et USLD.

Gerontonews a aussi consulté le protocole-cadre rédigé par la direction générale de la cohésion sociale (DGCS), disponible notamment sur le site de la Fédération hospitalière de France (FHF).

["Trois schémas" sont évoqués pour vacciner ces résidents](#), et les Ehpad peuvent notamment être mis à contribution lorsqu'ils sont "proches" des résidences autonomie.

Claire Beziau